

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NOIR D'IVOIRE

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit

NOIR D'IVOIRE

Utilisation du produit

Colorant pour peinture, vernis, papier et matières plastiques.

Distributeur : DOUSSELIN
2 Rue Gabriel Péri
69270 Couzon Au Mont D'or
Tel : +33 4 72 42 96 00
Fax : +33 4 72 42 96 09
E-mail : contact@dousselin.fr

Numéro d'appel d'urgence : +33 1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

La préparation n'est pas classée comme dangereuse selon la législation en vigueur.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composition : phosphate de calcium et noir de carbone

Numéros cas : 8021-99-6

Numéros einecs : 232-421-2

A la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit ne contient pas d'ingrédients dangereux pour nécessiter une déclaration dans cette section, conformément aux règlements de l'UE ou aux règlements nationaux.

4. PREMIERS SECOURS

Premier secours

Inhalation	Transporter la personne incommodée à l'air frais. En cas d'évanouissement, placer la personne en position latérale de sécurité.
Ingestion	Aucune mesure spéciale requise
Contact avec la peau	Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<u>Moyens d'extinction</u> Utilisables	En cas d'incendie, asperger d'eau (en brouillard), de mousse, de poudre chimique sèche ou de gaz carbonique
Non utilisable	Aucun
Risques particuliers liés à l'exposition au produit	Risque d'explosion de poussières Risque de dégagement de gaz toxiques en cas d'incendie
Equipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie	Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un masque.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Assurer une ventilation adéquate. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié.
Précautions relatives à l'environnement	Eviter la dispersion et l'écoulement du produit
Noir d'Ivoire	

répandu ainsi que le contact avec le sol, le milieu aquatique environnant, les égouts ou conduits d'évacuations. Informer les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement par le produit.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation
Stockage

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition	Non disponible
Mesures d'hygiène	Se laver les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipuler le produit.
Protection respiratoire	Recommandé : masque de protection anti-poussière
Protection des mains	Recommandé : gants
Protection des yeux	Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée
Protection de la peau	L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.
Description des ingrédients	Limite de poussière respirable : 3mg/m ³ - 8h TWA
Poussière inhalable totale	10 mg/m ³ -8h TWA

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

informations générales

Aspect	Solide [poudre]
Etat physique	noir
Couleur	Inodore
Odeur	

Noir d'Ivoire

pH
Densité apparente
Solubilité

8.63 à 23.1°C
735 g/l
insoluble

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité	le produit est stable à température normale
Conditions à éviter Produits de décomposition dangereux	éviter la chaleur et les flammes une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé et l'environnement selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Non reconnu comme dangereux pour l'environnement

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Méthodes d'élimination des déchets

Vérifier l'aptitude du produit à être réutilisé. Les déchets et emballages vidés non nettoyés doivent être emballés ou fermés, étiquetés et évacués vers un centre de destruction ou de recyclage en respectant la législation nationale en vigueur. Consulter le fabricant en cas de quantités importantes. En cas de réexpédition de récipients vidés non nettoyés, signaler au destinataire les risques éventuels encourus du fait des résidus du produit. Pour l'élimination au sein de l'UE, utiliser le code déchet en vigueur selon la liste Européenne des déchets (LED). Tout producteur de déchets est entre autres tenu de classer ses déchets selon le code de catégorie et de procédé de la Liste Européenne des Déchets.

(LED).

Déchets dangereux

A la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la directive UE 91/689/CEE

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation	Numéro	Nom d'expédition	Classe	PG	Etiquette	Autres informations
----------------	--------	------------------	--------	----	-----------	---------------------

ONU

ADR/RID						non réglementé
---------	--	--	--	--	--	----------------

GGVSE						non réglementé
-------	--	--	--	--	--	----------------

ADNR						non réglementé
------	--	--	--	--	--	----------------

IMDG						non réglementé
------	--	--	--	--	--	----------------

IATA						classe ICAO/IATA
------	--	--	--	--	--	------------------

PG : groupe d'emballage

Non dangereux pour le transport

Le produit n'est pas soumis à étiquetage

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Réglementation de l'union Européenne

Déterminée en accord avec les directives de l'UE 67/548/EEC et 1999/45/EC (y compris les amendements), la classification et l'étiquetage prennent en compte l'usage prévu du produit.

Applications industrielles

Phrases de risque Ce produit n'est pas classé selon la législation de l'Union européenne

Noir d'Ivoire

Réglementations nationales

Code de la Sécurité Sociale , Art. L 461 – 1 à L 461- 7 (France) : non concerné

Stockage- Rubrique(s) des ICPE (France) : 2517

Arrêté du 11 Juillet 1977 , fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale spéciale: non concerné.

16. AUTRES DONNEES

Historique

Date d'impression le 15 juin 2015

Date d'édition le 15 juin 2015

Date de la précédente édition 2008

Avis au lecteur

Les informations portées sont basées sur l'état actuel des connaissances. Cette fiche de données de sécurité décrit le produit sous le seul aspect de la sécurité. Les données ci- dessus n'ont pas valeur de garantie concernant la composition, les propriétés ou la performance des produits.